

Mairie de la Gare

ARRONDISSEMENT de Coulommes

Du Quinze Mars an mil huit cent trente-quatre, à quatre heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Louis Eugène Robert Senechal
né à la Gare le Quinze Mars à Coulommes
heures du matin fils de Louis Nicolas Senechal, administrateur.

N° 1

Louis Eugène
Audiffour

profession d'un Cuisinier âgé de trente ans, domicilié
à la Gare et des Camille Audiffour âgée de trente ans, domiciliée à la Gare. Mme
Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le Dr Louis Nicolas Audiffour,
âgé de trente ans, profession d'un Cuisinier
domicilié à la Gare.

Premier témoin, Louis Charles Pommerey âgé de vingt-cinq ans,
profession d'un Boulanger domicilié à la Gare.

Second témoin, Jean Louis Matton âgé de quarante ans,
profession d'un Boulanger domicilié à la Gare.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, Laurent Auguste Agarac maire de
la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avant moi.

Le Dr Louis Nicolas Audiffour
Matton Agarac

N° 10

Joseph Paulin
Yssaurat
Selle

Mairie de la Gare ARRONDISSEMENT de Coulommes
Du Quinze Mars an mil huit cent trente-quatre, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Joseph Paulin Yssaurat
né à la Gare le Quinze Mars à quatre heures du matin fils de Joseph Yssaurat

profession d'un Cuisinier âgé de trente-huit ans, domicilié
à la Gare et de Rosalie Louis Fournier âgée de trente-huit ans, domiciliée à la Gare.
Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joseph Yssaurat,
âgé de trente-huit ans, profession d'un Cuisinier
domicilié à la Gare.

Premier témoin, Joseph Fanguier âgé de trente-quatre ans,
profession d'un Maréchal-ferrant domicilié à Coulommes.

Second témoin, Jean Louis Matton âgé de quarante ans,
profession d'un Boulanger domicilié à la Gare.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, Laurent Auguste Agarac maire
de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avant moi, à l'exception de Joseph Yssaurat qui a été mis à part.

Fanguier Matton Agarac

N° 11



Mairie de la Gare

ARRONDISSEMENT de Coulommes

Du Vingt quatre mars an mil huit cent trente-quatre à huit heures du Matin
ACTE DE NAISSANCE de Louis Esteben Senechal
né à la Gare le Vingt quatre mars à huit heures du matin fils de Robert Senechal

profession d'un cultivateur âgé de quarante-cinq ans, domicilié
à la Gare et de Jeanne Juliette Conté âgée de trente ans, domiciliée à la Gare.
Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le Dr Robert Senechal, professeur,
âgé de quarante-cinq ans, profession d'un cultivateur
domicilié à la Gare.

Premier témoin, Louis Matton âgé de vingt-trois ans,
profession d'un boulanger domicilié à Coulommes.

Second témoin, Louis Mathurine âgé de quarante-trois ans,
profession d'un boulanger domicilié à Coulommes.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, Laurent Auguste Agarac maire
de la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avant moi, à l'exception d'Esteben Senechal qui a été mis à part.

Laurens Blame Agarac

N° 12

Joseph, Isidore
Gabrielle
Gence

Mairie de la Gare

ARRONDISSEMENT de Coulommes

Du Vingt-huit octobre an mil huit cent trente-quatre, à deux heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Roseine Isidore Gabrielle Gence
née à la Gare le vingt-quatre novembre à deux heures du matin
domiciliée à la Gare, fille de Joseph Gence

profession d'un Boulanger âgé de quarante-deux ans, domicilié
à la Gare et de Marie Marguerite Conté âgée de trente-huit ans, domiciliée à la Gare.
Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Feminin.
Sur la déclaration à moi faite par le Dr Joseph Gence, professeur,
âgé de quarante-deux ans, profession d'un cultivateur
domicilié à la Gare.

Premier témoin, Jean Louis Cordonnier âgé de cinquante-huit ans,
profession d'un Maréchal-ferrant domicilié à Coulommes.

Second témoin, Nicolas Arturine âgé de soixante-trois ans,
profession d'un imprimeur domicilié à Coulommes.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi, Laurent Auguste Agarac maire de
la Commune de la Gare, remplissant les fonctions d'Officier public; et
lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé
avant moi, à l'exception de Joseph Gence qui a été mis à part.

Gardot Dethouelle